

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom	: Boni Afwasmiddel Original
Code du produit	: TP4022_COL
Type de produit	: Détergent
Groupe de produits	: Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public	
Catégorie d'usage principal	: Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange	: L'information fournie dans cette fiche de données de sécurité concerne le produit mentionné sous la section 1.1 et est donnée en supposant que le produit est utilisé correctement et conformément aux usages indiqués par le fabricant.
Utilisation de la substance/mélange	: Nettoyant Détergent pour lavage de la vaisselle à la main y compris les concentrés
Fonction ou catégorie d'utilisation	: Agents détergents/lavants et additifs

Titre	Etape du cycle de vie	Descripteurs d'utilisation
Consumer use of washing and cleaning products		SU21, PC35, ERC8a

Texte complet des descripteurs d'utilisation: voir section 16

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Vipack B.V.
Minckelersstraat 7
NL- 6372 PP Landgraaf - Nederland
T +31 (0)45 7501 220 - F +31 (0)45 5 32 73 56
quality@vipack.nl

Distributeur

Etn./EtsFr. Colruyt N.V./S.A.
Edingensesteenweg 196
B-1500 Halle - Belgique-Belgie

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Voir Section 1.3; Uniquement pendant les heures de bureau
Numéro d'appel d'urgence
+31(0)6 10378318

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
Belgique/België	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2 H319

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Xi; R41

Xi; R38

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

Boni Afwasmiddel Original

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Mentions de danger (CLP) :

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (CLP) :

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102 - Tenir hors de portée des enfants
P280 - Porter un équipement de protection des yeux
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification

: Aucun(es) dans des conditions normales. Les informations contenues dans cet article s'appliquent au produit non dilué.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
SodiumalkylEO2sulfate(lauryl-)	(n° CAS) 68891-38-3 (Numéro CE) 500-234-8 (N° REACH) 01-2119488639-16	10 - 20	Xi; R41 Xi; R38
N-[3-(methylamino)propyl]-N-alkyl(cocoalkyl)oxide	(n° CAS) 68155-09-9 (Numéro CE) 268-938-5	5 - 10	Xi; R41 Xi; R38 N; R50 Xn; R22
	(Numéro CE) 931-275-3 (N° REACH) 01-2119484688-17	0,1 - 1	C; R34 Xn; R48/22 Xn; R22 N; R50

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
SodiumalkylEO2sulfate(lauryl-)	(n° CAS) 68891-38-3 (Numéro CE) 500-234-8 (N° REACH) 01-2119488639-16	(5 =< C < 10) Xi;R36 (C >= 10) Xi;R41

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
SodiumalkylEO2sulfate(lauryl-)	(n° CAS) 68891-38-3 (Numéro CE) 500-234-8 (N° REACH) 01-2119488639-16	10 - 20	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
N-[3-(methylamino)propyl]-N-alkyl(cocoalkyl)oxide	(n° CAS) 68155-09-9 (Numéro CE) 268-938-5	5 - 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400
	(Numéro CE) 931-275-3 (N° REACH) 01-2119484688-17	0,1 - 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
SodiumalkylEO2sulfate(lauryl-)	(n° CAS) 68891-38-3 (Numéro CE) 500-234-8 (N° REACH) 01-2119488639-16	(5 =< C < 10) Eye Irrit. 2, H319 (C >= 10) Eye Dam. 1, H318

Textes des phrases R et H: voir section 16

Boni Afwasmiddel Original

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation. Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer la peau à l'eau/se doucher.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation	: Inhalation peu probable. Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau. Le produit n'est pas considéré comme irritant pour la peau.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Vision brouillée. Sensation de brûlure. Larmes. Rougeur.
Symptômes/lésions après ingestion	: Peut provoquer une légère irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Non combustible.
-------------------	--------------------

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Le produit répandu sur une surface dure peut présenter un risque important de glissades/chutes.
-------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	: Eloigner le personnel superflu.
----------------------	-----------------------------------

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Procédures d'urgence	: Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Défense de déverser dans les eaux de surface. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	: Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Éliminer conformément aux prescriptions locales applicables. Laver abondamment à l'eau les résidus.
-----------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

Boni Afwasmiddel Original

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Prendre les précautions nécessaires relatives à l'emploi de produits chimiques et de nettoyeurs. Voir les informations transmises par le fabricant. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Protéger du gel.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Boni Afwasmiddel Original	
DNEL/DMEL (informations complémentaires)	
Voir http	//www.dguv.de/ifa/de/gestis/limit_values/index.jsp
SodiumalkylEO2sulfate(lauryl-) (68891-38-3)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	2750 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	175 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	15 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	52 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	1650 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,24 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,024 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	5,45 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,545 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,946 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	10000 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle : Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Eviter toute exposition inutile. Protection des yeux. Lunettes de sécurité.

Protection oculaire : Porter un appareil de protection des yeux/du visage. Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. Norme. EN 166. Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide

Protection de la peau et du corps : Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

Protection des voies respiratoires : Aucune protection spéciale n'est requise si l'on maintient une ventilation suffisante



Autres informations : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les informations contenues dans cet article s'appliquent au produit non dilué.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Boni Afwasmiddel Original

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Couleur	: Bleu(e).
Odeur	: parfumée.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 8,5 ± 0.5 (20°C)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: > 100
Point d'éclair	: > 60 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,038 g/cm³ +/- 0,002 (20°C)
Solubilité	: complètement soluble.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 110 - 150 (Sec.Dincup 4)
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

SodiumalkylEO2sulfate(lauryl-) (68891-38-3)	
DL50 orale rat	4100 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
N-[3-(méthylamino)propyl]-N-alkyl(cocoalkyl)oxide (68155-09-9)	
DL50 orale rat	1064 mg/kg
DL50 orale	500 - 1000 mg/kg (rat)
DL50 orale rat	200 - 2000 mg/kg (OESO 401)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé. Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]. (CLP Annex I, 1.1.3). Règle d'extrapolation «Mélanges essentiellement similaires». Règle d'extrapolation «Dilution»
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
pH: 8,5 ± 0.5 (20°C)

Boni Afwasmiddel Original

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]. (CLP Annex I, 1.1.3). Règle d'extrapolation «Mélanges essentiellement similaires». Règle d'extrapolation «Dilution» pH: 8,5 ± 0.5 (20°C)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	75 mg/kg de poids corporel/jour (OESO 408)
Danger par aspiration	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Pour le produit des tests toxicologiques ne sont pas établis. Selon les critères mentionnés à l'article 6 du 1999/45/CE ou de l'article 3 (CE) n°. 1272/2008 [CLP], ce produit est classé comme mentionnés sous la rubrique 2. Les composants éventuellement toxiques sont mentionnés sous la rubrique 3.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Pour le produit des tests ecologiques ne sont pas établis. Selon les critères mentionnés à l'article 7 de la Directive 1999/45/CE ou de l'article 3 (CE) n°. 1272/2008 [CLP], ce produit est classé pour l'environnement comme mentionnés sous la rubrique 2. Les composants éventuellement nuisibles pour l'environnement sont mentionnés sous la rubrique 3.
--------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

SodiumalkylEO2sulfate(lauryl-) (68891-38-3)	
CL50 poisson 1	7,1 mg/l (96h, OECD 203)
CE50 Daphnie 1	7,2 mg/l (48h)
CE50 autres organismes aquatiques 1	7,5 mg/l (Algea, 96h)
CE50 Daphnie 2	7,4 mg/l (48h, OECD 202)
CE50 autres organismes aquatiques 2	27,7 mg/l (Algea, 72h, OECD 201)
NOEC chronique algues	0,95 mg/l (72h, OECD 201)
N-[3-(methylamino)propyl]-N-alkyl(cocoalkyl)oxide (68155-09-9)	
CL50 poisson 1	2,67 mg/l (96h)
CE50 Daphnie 1	3,1 mg/l (48h)
CE50 autres organismes aquatiques 1	0,19 mg/l (Algae, 72h)
CL50 poissons 2	0,76 mg/l (96h)
CE50 autres organismes aquatiques 2	EC10-24 Hours - Bacteria [mg/l] : 80
N-[3-(methylamino)propyl]-N-alkyl(cocoalkyl)oxide (68155-09-9)	
CL50 poisson 1	4,2 mg/l (96h, Brachydanio rerio, OESO 203)
CE50 Daphnie 1	0,53 mg/l (48h)
CE50 autres organismes aquatiques 1	0,35 mg/l (72 h, Desmodemus subspicatus, OESO 201)
CE50 autres organismes aquatiques 2	19 mg/l (Bacteriaceae, 3h, OESO 209)
NOEC (aigu)	125 mg/kg (56 d, Eisenia foetida)

12.2. Persistance et dégradabilité

Boni Afwasmiddel Original	
Persistance et dégradabilité	Non établi. Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

Boni Afwasmiddel Original

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

N-[3-(méthylamino)propyl]-N-alkyl(cocoalkyl)oxide (68155-09-9)

Biodégradation (> 80 %, OECD 310; 76 %, OECD 301 D)

Biodégradation 87 - 100 % Min: (28d, OESO 301B) / Max: (23d,OESO 303A)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Boni Afwasmiddel Original

Potentiel de bioaccumulation Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale. Produit tel quel : Éliminer comme un déchet dangereux. Les récipients vides peuvent être mis en décharge après nettoyage en suivant les règlements locaux. Le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération. Vider complètement les emballages avant élimination. Éliminer le résidu par lavage à grande eau.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non réglementé pour le transport				
14.2. Nom d'expédition des Nations unies				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

14.6.2. Transport maritime

14.6.3. Transport aérien

14.6.4. Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN) : Non

Non soumis à l'ADN : Non

14.6.5. Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

Boni Afwasmiddel Original

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Boni Afwasmiddel Original n'est pas sur la liste Candidate REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Fragrances allergisantes > 0,01%:

D-LIMONENE
LINALOOL

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
agents de surface anioniques	15-30%
agents de surface non ioniques	5-15%
METHYLISOTHIAZOLINONE	
BENZISOTHIAZOLINONE	
Parfum	
D-LIMONENE	
LINALOOL	

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : 2 - Présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

Informations relatives au matières premières section 3.

Voir <http://esis.jrc.ec.europa.eu/index.php?PGM=dat> : Informations sur les composants.

Dangers pour la santé
Voir Section 2 & 3 & 11.

Risques physiques
Voir Section 2 & 10.

Dangers pour l'environnement
Voir Section 2 & 3 & 12.

SECTION 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

ABM: Algemene Beoordelings Methodiek (NL) / ADR: Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route / ALG: Allergen / AQTX: Aquatic Toxicity / Atm: Atmosphere (unit of pressure) / bw: bodyweight / C: Ceiling / CAR: Carcinogenic Effects / CAS No: Chemical Abstracts Service Number (see ACS – American Chemical Society) / CMRs: Carcinogenic, Mutagenic or toxic to Reproduction (substances) / CSR: Chemical Safety Report / Cc (cm3): Cubic Centimeter / DNEL: Derived No-Effect Level / EC50: half maximal effective concentration / ED50: Effective Dose 50 / ET50: Exposure Time 50 / I.V.: Intravenous / Kg: Kilogram / LC: Lethal Concentration / LC50: Median Lethal Concentration / LCLO: Lowest Lethal Airborne Concentration Tested (see also LC50, LD50) / LD: Lethal Dose / LD50: Median Lethal Dose LDLO: Lowest Lethal Dose Tested (see also LC50, LD50) / MAC: Maximum Allowable Concentration / MAK: Maximale Arbeitsplatz-Konzentration (Germany, Maximum Workplace Concentration, see OEL) / MSDS: Material Safety Data Sheet / NOAEL: No Observed Adverse Effect Level / NOEL: No Observable Effect Level / OEL: Occupational Exposure Limits / PBTs: Persistent, Bioaccumulative and Toxic substances / PEC: Predicted Environmental Concentration / PNEC: Predicted No-Effect Concentration / REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemical substances / STEL: Short-Term Exposure Limit / STEV: Short-Term Exposure Value / STP: Sewage Treatment Plant TLM: Threshold Limit, Median / TLV-C: Threshold Limit Value-Ceiling / TLV®: Threshold Limit Value / TWA: Time-Weighted Average / WGK: Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class under German Federal Water Management Act) / g/gms: Grams / kJ/mol: Kilojoules per mole / kPa: KiloPascal (unit of pressure) / m3: Cubic Meter / mg: Milligram / ml: Milliliter / ml Hg: Milliliters of Mercury / n.o.s.: Not Otherwise Specified / nm: nanometer / ppb: Parts Per Billion / pph: parts per hundred (= percent) / ppm: Parts Per Million / ppt: parts per trillion / vPvBs: Very Persistent and Very Bioaccumulative substances

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Boni Afwasmiddel Original

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Autres informations

: Aucun(e). DENEIGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R22	Nocif en cas d'ingestion
R34	Provoque des brûlures
R38	Irritant pour la peau
R41	Risque de lésions oculaires graves
R48/22	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques
C	Corrosif
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
Xn	Nocif
ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
PC35	Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
SU21	Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit